



AGENCE NATIONALE DU SPORT

***INTERVENTION FRÉDÉRIC SANAUR
DIRECTEUR GÉNÉRAL***





LE BUDGET 2021





**BUDGET
DE
L'AGENCE
2021**



249,9 M€

Développement des
pratiques



102,7 M€

Haute Performance
(dont 5 M€ AE équipements)



10,7 M€

Fonctionnement du
groupement

**UN BUDGET* TOTAL EN 2021 DE
363,3 M€ DONT 60M€ DE PLAN DE RELANCE**

* Contre un budget 2020 de 299,9M€ (soit +21%)



LE PLAN DE RELANCE POUR LE SPORT 2021-2022





UN PLAN DE RELANCE POUR LE SPORT A HAUTEUR DE 120M€

- **40M€ Emploi** [2021 : 20M€ / 2022 : 20M€]
- **50M€ Transition énergétique des équipements** [2021 : 50M€]
- **9M€ Transformation numérique des fédérations** [2021 : 4M€ (2M€ dvpt / 2M€ HP) / 2022 : 4M€ (2M€ dvpt / 2M€ HP) / 1M€ est directement gérée par le MJENS]
- **21M€ Soutien aux clubs via les projets sportifs fédéraux** [2021 : 11M€ / 2022 : 10M€]





PLAN DE RELANCE

QUELLES PROCEDURES?



Emploi

Jeunes de moins de 25 ans
issus de zones carencées
(QPV/ZRR)

Crédits gérés par les [DRAJES](#)
dans le cadre des PST

Dépôt des dossiers dans
[Le Compte Asso](#)

Transition énergétique

Equipements sportifs
prioritairement situés en zones
carencées

Crédits gérés par les DRAJES et
l'Agence nationale du Sport

Dépôt des dossiers papier
auprès des [DRAJES](#)

Soutien aux clubs

Crédits gérés par les
[fédérations dans le cadre
des PSF](#)

Dépôt des dossiers dans
[Le Compte Asso](#)

Transformation numérique

Crédits gérés par l'Agence
nationale du Sport

Echanges avec les fédérations
dans le cadre des contrats de
performance et de
développement





AU NIVEAU NATIONAL





CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT

- Diffusion de la [note d'orientations](#) le 11 février 2021
- **32,26M€** en 2021 répartis comme suit :
 - **29,26M€** en faveur des **stratégies de développement** :
 - les actions menées en matière de développement des pratiques, dont les actions en faveur de la [transformation numérique des fédérations](#) (2M€)
 - les emplois sportifs qualifiés nationaux pour les fédérations concernées ;
 - l'accompagnement des projets sportifs fédéraux (PSF) et des stratégies de labellisation ;
 - **3M€** en faveur du **fonds de compensation aux FF** (qui seront abondés en juin d'une enveloppe de 7M€)
- **Versement de 50%** du montant 2020 **dès mars 2021**
- Validation de la répartition définitive lors du CA de juin 2021 (avec retours demandés aux FF pour le 23/04/2021)



FONDS DE COMPENSATION AUX FF

- Création d'un **fonds compensation des fédérations** actée lors du prochain CA de mars 2021
- **10M€** : 3M€ réorientés de l'enveloppe liée aux contrats de développement et 7M€ de l'enveloppe liée à l'emploi territorial
- Création d'une **commission nationale**, composée de représentants de la gouvernance de l'Agence, pour identifier les fédérations bénéficiaires de ce fonds au regard d'indicateurs qu'elle aura définies et qui pourraient prendre en compte (liste non exhaustive) :
 - La diminution du nombre de licences / d'ATP
 - La perte financière engendrée par la baisse du nombre de licences / d'ATP
 - La perte financière liée aux autres recettes (partenariats, ...)
 - Le montant des charges fixes de la fédération
- Paiements via les contrats de développement 2021 :
 - 3M€ après le CA du mois de mars 2021
 - 7M€ après le CA de juin 2021 (vote d'un budget rectificatif)



AU NIVEAU TERRITORIAL





PART TERRITORIALE

2 DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES PST / PSF

170,7M€ en 2021
[2020 -> 129,75M€]

Projets Sportifs Territoriaux (PST)

correspondant aux crédits
instruits au plan régional
[par les DRAJES / DSDEN]

89,3M€*
[2020 -> 66,35M€]

Projets Sportifs fédéraux (PSF)

correspondant aux crédits
instruits par les fédérations
dans le cadre de la
déclinaison de leur
stratégie fédérale

81,4M€
[2020 -> 63,4M€]

** L'enveloppe liée aux PST s'élèvera, après le CA de juin 2021 et sous réserve d'un vote favorable des membres du CA, à 82,3M€ (réorientation de 7M€ de crédits emploi vers le fonds de compensation aux fédérations)*



LES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)





LES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX – PSF

81,4M€ en 2021

Expérimentation 2019 + Généralisation en 2020

77 fédérations + CNOSF

Instruction des demandes de subventions par les fédérations
en fonction des orientations qu'elles auront fixées

50%
de part réservée aux clubs à échéance 2024

Maintien / sanctuarisation
des crédits attribués en Outre-mer

Garantie d'une attribution équitable et
transparente

Renforcement des actions menées en faveur des
femmes et des jeunes filles

Lancement des campagnes en mars – transmission des propositions
de répartition à l'Agence pour fin juin



LES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX – PSF

- Diffusion de la [note de service](#) le 11 février 2021
- **81,4M€ en 2021**, soit **+18M€** par rapport à 2020 (+28%)
- **Répartition des enveloppes territoriales par fédération :**
 - **63,4M€** correspondant aux **enveloppes territoriales 2020** des 77 fédérations et du CNOSF et qui sont reconduites à l'identique en 2021
 - **18 M€** correspondant à l'**enveloppe complémentaire** qui est répartie en fonction de critères sociaux et/ou de critères liés aux impacts de la crise sanitaire (perte de licences)
 - Etant issue majoritairement des crédits du plan France Relance, cette part complémentaire devra être attribuée (a minima 11M€, correspondants aux crédits liés au plan France Relance) :
 - aux associations en très grande difficulté, proches de l'état de cessation de paiement
 - en faveur d'actions qui favorisent la reprise de l'activité sportive
 - pour répondre aux besoins des associations qui respectent les mesures liées aux protocoles sanitaires imposés





LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)





LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX – PST

89,3M€*

65,7M€ pour l'emploi et l'apprentissage

13M€ pour le fonds territorial de solidarité
(dont 1M€ pour l'aisance aquatique)

4M€ pour « Aisance aquatique » / « J'apprends à nager »
(dont 1M€ issus du fonds territorial de solidarité)

2M€

J'apprends à nager – Stages d'apprentissage de la natation pour les 6-12 ans

2M€

Aisance aquatique – Stages d'apprentissage de l'Aisance aquatique pour les 3-5 ans

3,5M€ pour les actions liées à la lutte contre les dérives dans le sport, à la promotion de la santé par le sport,...

4,1M€ pour les territoires ultramarins faisant l'objet de dispositions particulières

* L'enveloppe liée aux PST s'élèvera, après le CA de juin 2021 et sous réserve d'un vote favorable des membres du CA, à 82,3M€ (réorientation de 7M€ de crédits emploi vers le fonds de compensation aux fédérations. L'enveloppe liée à l'emploi et à l'apprentissage s'élèvera à 58,7M€.



ZOOM SUR L'EMPLOI ET L'APPRENTISSAGE



Emplois Agence

1 à 3 ans

12 K€ / poste

Emplois « 1 jeune 1 solution »

1 à 2 ans

10 K€ / poste

- 25 ans



Apprentissage

6 K€ max / apprenti

*(dépendant de la
reconduction ou non de
l'aide exceptionnelle
gouvernementale)*



ZOOM SUR LE FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITE

- Reconduction du fonds territorial de solidarité à hauteur de 15M€
 - **13M€** pour le **développement des pratiques** au plan local
 - **2M€** sur la **haute-performance**



ZOOM SUR LE FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITE

- Une **enveloppe de 13M€** pour **accompagner les associations sportives les plus fragiles et favoriser la rentrée des clubs**, qui pourra concerner :
 - des aides aux associations sportives locales les plus en difficulté (avec une priorité donnée aux associations non employeurs)
 - des aides à la relance de la pratique sportive
 - des actions favorisant l'apprentissage de la natation pour des enfants âgés de 6 à 12 ans issus prioritairement de zones carencées (1M€)
- **Crédits gérés dans le cadre des PST par les DRAJES**
- Seuil de subvention abaissé à **1 000 €** (quel que soit le statut du territoire)

§

§

D'AUTRES MESURES EN COURS





D'AUTRES MESURES A METTRE EN ŒUVRE



Le Pass'Sport pour 100M€

- Aide à la reprise de licences
- Jeunes âgés de 6 à 16 ans (critères sociaux) + personnes en situation de handicap de moins de 30 ans
- Saison sportive 2021-2022



Un renforcement des actions en faveur des QPV pour 36M€ en 2021-2022 :

- 30M€ pour la rénovation d'équipements sportifs situés au sein de QPV
- 6M€ pour renforcer les actions en faveur de l'insertion sociale et de l'éducation par le sport (Impact 2024)

